



CLIMATE
CHANCE



CONTRIBUTION AU

PLAN D'ACTION

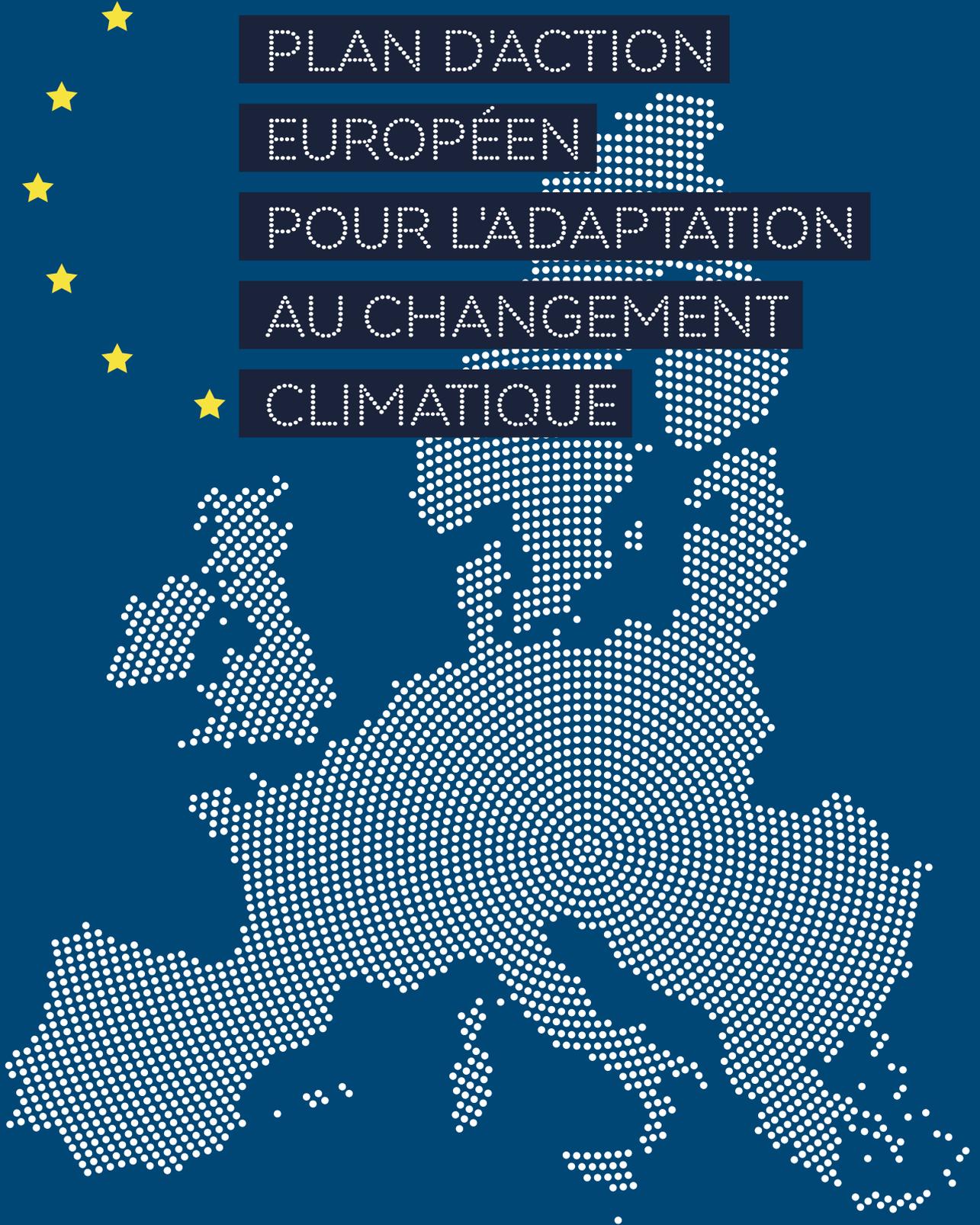
EUROPÉEN

POUR L'ADAPTATION

AU CHANGEMENT



CLIMATIQUE





En 2026, l'Union européenne se dotera d'une nouvelle stratégie d'adaptation, prenant le relais de celle adoptée en 2021. Ce sera un document important : nous avons ainsi pu constater l'impact du plan précédent, à travers notamment la généralisation des plans nationaux d'adaptation.

Depuis 5 ans, l'adaptation s'est imposée comme un enjeu majeur pour l'avenir de nos sociétés. Nous savons que nous ne pouvons plus stabiliser le climat sous les 1,5 degrés celsius d'augmentation, comme le prévoyait l'accord de Paris. Les engagements des Etats sur leurs réductions d'émission nous amènent aujourd'hui vers le +3 degrés au niveau mondial dans la deuxième moitié du XXI^e siècle. Nous devons donc lucidement nous préparer à ce scénario aux conséquences considérables pour nos vies quotidiennes, l'avenir de nos productions agricoles, notre système assurantiel, etc.

Fidèle à sa vocation de rassembler l'ensemble des acteurs dans leur diversité, des collectivités aux entreprises, des ONG aux scientifiques, **Climate Chance** a fait de l'adaptation européenne au changement climatique une priorité de son action. A Liège, en 2024, nous avons organisé, avec le Gouvernement wallon, le premier sommet des acteurs non-étatiques européens totalement consacré à l'adaptation au changement climatique. Le succès de ce Sommet, son affluence et la pertinence des propositions qui y ont été discutées – que l'on peut retrouver dans la [Déclaration de Liège](#) – nous a confortés dans notre intuition sur l'importance de rassembler et de faire dialoguer les acteurs sur cet enjeu majeur.

Le deuxième sommet, accueilli cette année par la **Ville de Marseille**, se voulait totalement tourné vers la préparation de cette nouvelle stratégie européenne. Les 40 ateliers thématiques se devaient de déboucher sur des propositions concrètes, correspondant aux enjeux et compétences de l'Union européenne.

De cet exercice complexe, nous retirons aujourd'hui un document de synthèse qui se veut utilisable par les instances européennes dans l'élaboration de leur stratégie. Nous avons ainsi classé nos propositions en respectant les grands chapitres de la stratégie européenne de 2021. Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité des équipes de Climate Chance, mais elle a été soumise aux 300 intervenant.es du sommet.

Nous en avons respecté les débats, mais pour la lisibilité de l'ensemble, nous avons aussi dû reformuler des propositions en filigrane des interventions ou écarter des propositions ne correspondant pas aux compétences européennes. L'ensemble nous semble cohérent et nous allons maintenant le porter dans toutes les instances européennes concernées.

Je remercie encore la Ville de Marseille, nos partenaires financiers publics et privés, les intervenant.es et les participant.es du sommet pour leur engagement. Nous ne réussissons justement à trouver les voies d'une adaptation robuste au changement climatique qu'en y travaillant collectivement.

Ronan Dantec,
président de Climate Chance



**CLIMATE
CHANCE**

**Ce Plan d'action a été
réalisé à partir des débats
et contributions issus du
Sommet Climate Chance
Europe-Afrique 2025 tenu au
Palais du Pharo de Marseille.**

**Équipe de rédaction
et de publication
Climate Chance :**

Ronan Dantec,
président de Climate Chance

Lou Bachelier-Degras,
directeur de l'Observatoire

Eric Brousse de Gersigny,
assistant de recherche

Virginie Foucault-Rougé,
directrice de la Communication.

Création graphique :
www.latelierdelestuaire.com
Istock



LE MOT DE L'OBSERVATOIRE

Les années se succèdent et malheureusement tendent à trop se ressembler. A chaque parution de [l'Etat du climat en Europe](#), le record de l'année la plus chaude est battu. Plus que cela, grâce à son réseau de suivi météorologique Copernicus, l'Union européenne et l'ECMWF révèlent un continent traversé par l'accélération des événements climatiques extrêmes. En 2024, 60% de l'Europe a connu un nombre de jours de stress thermique supérieur à la moyenne et cette même année 30% des fleuves et rivières européens ont connu une inondation. Le coût des événements climatiques est ainsi estimé à 18,2 Md€ pour la seule année précédente. Les conséquences du dérèglement commencent aussi à être estimés dans l'ensemble des secteurs d'activités de la vie quotidienne : qu'il s'agisse des transports, de la santé, de l'alimentation, de la construction, tous les pans de la société sont concernés par les enjeux d'adaptation au changement climatique – avec un mantra simple : ce qui est adapté aujourd'hui coûtera moins cher demain que ce qui ne l'est pas.

L'Union européenne, avec l'adoption du **Pacte vert** en 2019 et sa [stratégie d'adaptation de 2021](#), a pris la mesure des enjeux, en élaborant des feuilles de route ambitieuses. Depuis lors, l'ensemble des États-membres, qui copartagent la compétence sur le climat avec la Commission, ont adopté un plan et/ou une stratégie nationale d'adaptation. Des programmes de recherche, des outils et des fonds ont été mis en œuvre pour mettre l'adaptation sur les rails. Et bien qu'il n'existe pas d'évaluation publique de cet engagement européen en faveur de l'adaptation au changement climatique, la **Cour européenne des comptes** dans son [rapport spécial sur l'adaptation](#) (2024) reconnaissait la bonne complémentarité entre les plans nationaux d'adaptation et la stratégie européenne. Plus que cela, elle saluait la solidité du cadre européen mis en œuvre.

Les propositions que nous portons, suite au sommet de Marseille, s'inscrivent dans la lignée d'un premier sommet Climate Chance dédié à l'adaptation au changement climatique, tenu à Liège en 2024. Il avait abouti à la [Déclaration de Liège](#), qui proposait une priorisation des actions d'adaptation dans des domaines stratégiques. Le [Sommet Climate Chance Europe-Afrique de Marseille](#), tenu les 31 mars et 1er avril 2025, a réuni 1500 participants sur l'adaptation en Europe et en Afrique. Les quarante sessions de ce Sommet ont nourri les propositions qui vous sont présentées dans ce document. Cet ensemble appelle à adopter des « réflexes adaptation » dans l'ensemble des politiques et secteurs européens, à un moment où la Commission entame le travail de mise à jour de sa stratégie d'adaptation et que bon nombre de directives stratégiques sectorielles vont faire l'objet de révisions. Parler aujourd'hui d'adaptation permettra également d'en renforcer les priorités au sein du futur budget pluriannuel communautaire, dans lequel la refonte des fonds de cohésion en enveloppes nationales pourrait entraîner une perte d'accès à l'expertise et financements européens pour les acteurs locaux (collectivités et OSC), bien qu'ils sont à 90% ceux qui traduisent l'adaptation en politiques publiques concrètes.

Lou Bachelier-Degras,

directeur de l'Observatoire Climate Chance

Eric Brousse de Gersigny,

assistant de recherche de l'Observatoire Climate Chance



LE SOMMET CLIMATE CHANCE

EUROPE AFRIQUE 2025

"ADAPTATION : PASSER À L'ACTION"

Organisé les 31 mars et 1^{er} avril avec la Ville de Marseille, il a largement mobilisé la communauté du climat dans sa diversité d'acteurs non-étatiques: collectivités, ONG, entreprises, chercheurs, représentants de la jeunesse, experts, décideurs et acteurs de terrain.

Ayant rassemblé 1 500 participants, venus de plus de 40 pays différents d'Afrique et d'Europe, il représente à ce jour le plus grand événement jamais organisé sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique.

Ce succès souligne l'importance de travailler collectivement sur les enjeux cruciaux de l'adaptation et de renforcer nos actions collectives, nos solidarités, pour relever le défi. A l'issue des deux journées du sommet, les participants ont appelé à une action collective et coordonnée pour faire face aux défis posés par le changement climatique et protéger les populations, les écosystèmes, l'économie des territoires.

Le sommet de Marseille a été organisé avec le soutien de

Organismes publics



Organismes privés



En partenariat avec les médias



Les propositions

La stratégie européenne de 2021 a permis de lancer les bases d'une culture commune de l'adaptation au changement climatique au sein de l'Union européenne. Elle restait cependant sur une logique de scénarii différenciés sur l'évolution du climat en Europe, suivant les différentes hypothèses du GIEC. Après la décision de la France d'adopter une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (+4°C en 2100), le Sommet de Marseille a beaucoup débattu de cette question, dans la suite de la Déclaration de Liège.



PROPOSITION TRANSVERSALE

Adopter, à l'échelle de l'Union européenne, une trajectoire de référence sur le réchauffement climatique, et la traduire sur les territoires en études d'impact et de vulnérabilité pour analyser finement les risques.

Cette trajectoire doit être fondée sur les projections des scientifiques du **GIEC** par rapport aux engagements pris par les États dans le cadre de l'**accord de Paris**. Ainsi, après la COP de Glasgow et la publication des contributions déterminées au niveau national, ce réchauffement serait, d'après les scientifiques, de +3°C en 2100 à l'échelle mondiale. Nous proposons que ce soit la trajectoire choisie pour l'ensemble de l'UE, soit une augmentation de +4°C en moyenne sur le continent, à affiner selon les États-membres et en prenant en compte les spécificités de leurs régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer (PTOM).



Améliorer les connaissances

L'Union a développé des programmes de recherche et outils reconnus pour suivre l'évolution du climat. Le partage et l'appropriation de ces travaux est aujourd'hui un enjeu central pour définir des politiques publiques efficaces, dimensionnées par rapport aux défis à affronter. Aussi, l'Union doit encourager des projets de recherche sur des priorités stratégiques bien définies – en tirant pleinement profit du numérique et de l'intelligence artificielle – au-delà des réactions aux seuls événements climatiques extrêmes.

Nos propositions d'adaptation au niveau de l'Union européenne

Recherche → En complémentarité avec les orientations de la Stratégie européenne "[Boussole pour la compétitivité](#)", l'UE doit renforcer ses programmes de recherche dans des domaines stratégiques pour son adaptation au changement climatique et renforcer sa compétitivité.

PROPOSITION Prioriser les études dans plusieurs domaines : la vulnérabilité des systèmes structurants européens ; l'approche "Une seule santé" ; les bénéfices multiples des propositions fondées sur la nature ; l'adaptation territoriale ; l'impact du changement climatique sur les grands écosystèmes naturels et sur les océans ; l'évolution inéluctable des systèmes agricoles européens ; les changements de comportement et l'égalité de genre.

Météorologie → L'UE dispose de l'un des meilleurs réseaux d'analyse météorologique au monde. Cependant, des 4 organisations alimentant et coordonnant le programme **Copernicus**, seules l'Agence européenne de l'environnement et EUMETSAT ont comme membres l'entièreté des États membres. L'Agence spatiale européenne, et l'ECMWF (principal coordinateur de Copernicus) n'intègrent qu'une partie des États.

PROPOSITION Intégrer pleinement les États membres de l'UE et de l'AEE au sein des autorités européennes impliquées dans le programme Copernicus : l'ECMWF et l'Agence spatiale européenne – renforcer la coordination entre les structures.

Accessibilité des travaux sur l'adaptation → Pour une meilleure diffusion et appropriation des connaissances sur le changement climatique, il est impératif de mieux faire connaître les travaux de l'**Agence européenne de l'environnement**, notamment ceux mis en ligne sur la plateforme [Climate-Adapt](#).

PROPOSITION Traduire systématiquement les contenus de la plateforme **Climate-Adapt** dans les langues de travail de l'UE (pages et rapports) ; connecter les plateformes nationales d'adaptation au changement climatique à Climate-Adapt ; centraliser les plans nationaux d'adaptation des EM sur Climate-Adapt pour faciliter une meilleure visibilité au niveau européen des différentes stratégies nationales ; encourager des coopérations avec les médias pour diffuser les contenus sur l'adaptation au plus grand nombre ; privilégier l'utilisation de logiciels en open source.

Visibilité du calcul du coût de l'inaction → Afin de pouvoir mieux orienter les choix budgétaires des autorités publiques dans l'UE, il convient de mieux faire apparaître les économies et externalités positives de projets contenant des mesures d'adaptation au changement climatique.

PROPOSITION Encourager le développement de méthodologies permettant de mettre en avant le coût de la maladaptation et de l'inaction, en regard des surcoûts induits par des mesures d'adaptation sur un projet, ainsi que ses économies induites à l'échelle de vie du projet. Intégrer cette approche dans la commande publique européenne et des États membres.

Érosion côtière, montée des eaux → Malgré l'accélération de la montée des eaux, aucune étude sur la vulnérabilité des côtes européennes n'a été réalisée depuis le projet EuroSION sur la gestion durable des zones côtières (2004). La prise en compte des enjeux de résilience des zones côtières dans la nouvelle stratégie de résilience de l'eau engendre un contexte favorable à l'approfondissement de l'action à cet effet.

PROPOSITION Réaliser de nouvelles études sur la montée de la mer et de l'océan sur les territoires des États-membres, sur le phénomène de submersion marine et objectiver les effets de l'érosion côtière sur les façades océaniques et méditerranéennes mais aussi sur les territoires ultra-marins européens ; adopter des côtes unifiées de montées de l'eau sur les différents littoraux européens (notamment ceux des régions ultrapériphériques et PTOM), en s'appuyant sur la **TRACC européenne**.

Résilience agricole → L'évolution des pratiques agricoles en Europe est un des enjeux majeurs des politiques d'adaptation. La PAC doit intégrer, les programmes de recherche doivent être renforcés. Par exemple, les semences utilisées majoritairement aujourd'hui en Europe sont moins résilientes face à l'augmentation des températures. Une plus grande utilisation de variétés de semences permettrait de renforcer l'adaptation de l'agriculture européenne.

PROPOSITION Renforcer les programmes de recherche sur l'évolution des pratiques agricoles, débouchant sur une véritable stratégie d'évolution de l'agriculture européenne, soutenue par la PAC ; instaurer un cadre européen encourageant les programmes de recherche de sélection participative des plantes, les banques de semences communautaires, et les réseaux de semenciers citoyens.

Jeunesse → La [Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse](#) 2019-2027 comprend 11 objectifs visant à mieux mobiliser, connecter et autonomiser la jeunesse de manière intersectorielle. Entre des mesures sur l'emploi, la santé mentale et la participation, l'adaptation a toute sa place dans cette stratégie.

PROPOSITION Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans la mise en œuvre des 11 objectifs de la stratégie et en faire un axe important de celle qui lui succédera.

Nos propositions d'adaptation au niveau national

Études et expertise territoriale → Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) français apporte des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des propositions innovantes aux territoires. Il est devenu un acteur de référence pour apporter de l'expertise aux projets d'adaptation des territoires.

PROPOSITION Inciter l'ensemble des États-membres à se doter d'institutions équivalentes pour accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de diagnostics et de politiques publiques, soutenir une coordination de ces acteurs et en mutualiser les préconisations.

Sensibilisation → L'Union doit accroître ses campagnes de sensibilisation aux enjeux climatiques avec des campagnes réalisées avec les États-membres.

PROPOSITION Poursuivre des programmes événementiels thématiques annuels sur le modèle de l'année du rail (2021) et développer des campagnes de sensibilisation plus spécifiques (ex : sur l'usage rationnel de l'eau) ; co-élaborer des documents et campagnes de sensibilisation pour accroître une culture du risque pays et les comportements à adopter en lien avec la nouvelle stratégie européenne "pour une union de la préparation"; engager des actions de sensibilisation et formation sur l'adaptation pour les agents publics à tous les niveaux de gouvernance.

Financement → Les mobilisations financières, publiques et privées, vont être au cœur des futures politiques d'adaptation. Ces flux sont et resteront différents à l'échelle des pays de l'union, les systèmes de décentralisation ou assurantiels y étant différents. La bonne connaissance et le suivi de ces mobilisations vont être d'autant plus stratégiques que nous sommes dans une perspective de renforcement de la gestion nationale de certains financements européens, sur les politiques territoriales ou les recettes du marché carbone (ETS).

PROPOSITION Renforcer l'analyse et le suivi des financements, tout particulièrement leur mobilisation territoriale, les impacts des remboursements assurantiels. Se doter de grilles d'analyses comparatives entre les pays.

Nos propositions d'adaptation au niveau local

Cartographie des risques → 90% des mesures d'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre au niveau des collectivités locales, une harmonisation des outils de prévention des risques et d'évolution des territoires aiderait ainsi à asseoir les décisions des édiles et les rendre acceptables pour les habitants. En ce sens, la notion de risque climatique doit y être considérée au sens large (sécheresse, pénurie, surchauffe urbaine...).

PROPOSITION Œuvrer à l'harmonisation des outils publics de cartographie des risques naturels en Europe (à travers la mise en place d'une nomenclature commune afin de disposer d'une classification similaire pour le niveau d'exposition aux risques naturels, sur le modèle du diagnostic de performance énergétique) et des caractéristiques demandées pour des schémas de prévention des risques naturels ; prévoir un fonds dédié aux collectivités territoriales européennes les plus en difficulté pour réaliser des schémas de prévention des risques naturels.

Innovation et recherche → Pour accroître une meilleure articulation des initiatives faites à l'échelon territorial, l'Union pourrait encourager la constitution de nouveaux réseaux d'acteurs.

PROPOSITION Encourager la création d'un réseau d'incubateurs en innovation climatique – impliquant associations, universités et collectifs citoyens – dans chacune des régions des États membres (y compris ultrapériphériques) avec le **Comité européen des régions** et en lien avec la **Mission "Villes intelligentes et neutres en carbone"** ; encourager les États à mieux documenter et cartographier les initiatives SFN et animer des réseaux afin de disposer d'une cartographie européenne des SFN et autres solutions d'adaptation (thalassothermie, actions "grises" sur les matériaux...), ainsi que de leurs impacts.

Indicateurs territoriaux → Les décideurs locaux ont besoin d'outils de prospective pour appuyer leurs décisions, au regard de l'évolution de leur territoire.

PROPOSITION Développer des indicateurs unifiés d'adaptation territoriale et diffuser des méthodologies pour effectuer des études de vulnérabilité au niveau local tenant compte des inégalités sociales structurelles – avec des projections à court, moyen et long terme ; développer un outil européen de diagnostic et de prospective climat pour les municipalités et développer des indicateurs sur les actions d'adaptation pour généraliser leur reporting en lien avec les initiatives existantes (CDP-ICLEI) - en faire un objectif de la **Convention des maires**.

Soutenir l'élaboration de politiques publiques à tous niveaux

À l'instar du Pacte vert et de la stratégie européenne d'adaptation au changement climatique, l'Union doit aujourd'hui rendre concrets les engagements d'adaptation en harmonisant les cadres, en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs locaux (comme la Convention des maires, le réseau de la Mission "Villes intelligentes et neutres en carbone", etc.) et en profitant de la révision de directives sectorielles pour développer un "réflexe adaptation" dans l'ensemble de ses secteurs d'intervention. La Commission devra veiller à ce que le possible redécoupage des fonds du prochain budget pluriannuel communautaire en enveloppes nationales n'amène pas à une trop grande hétérogénéité des politiques de prise en compte du changement climatique par les Etats membres.

Nos propositions d'adaptation au niveau de l'Union européenne

TRACC & cadre juridique → Outre l'adoption d'une **TRACC unique à l'échelle de l'UE**, adaptée aux collectivités ultramarines européennes, le renforcement de la planification écologique à l'échelle de l'UE et de ses États-membres permettrait d'accélérer l'adaptation au changement climatique et répondre aux enjeux climatiques.

PROPOSITION Adopter la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique unique à l'échelle de l'Union en la déclinant en impacts concrets sur les territoires ; créer un fonds spécifique pour financer les mesures d'adaptation des plans nationaux d'adaptation (ou réunir des budgets existants dans un même instrument financier pour gagner en lisibilité) ; doter la planification écologique européenne d'un cadre juridique transformationnel.

Participation citoyenne → Les projets d'urbanisme et de renaturation montrent combien la participation citoyenne peut renforcer leurs impacts à long terme, tout en développant la conscience citoyenne sur la mémoire des aléas, la gestion du risque et l'adaptation aux changements climatiques.

PROPOSITION Développer les mécanismes de participation au sein de la Convention des maires (mutualisation des résultats, échanges de bonnes pratiques) pour renforcer une culture européenne de participation autour des projets d'adaptation en veillant à renforcer la parité ; lancer une convention citoyenne européenne sur l'adaptation au changement climatique.

Audit de performance → Le rapport spécial de la **Cour européenne des comptes** de 2024 consacré à l'adaptation souligne la difficile traçabilité des fonds dédiés à l'adaptation dans l'ensemble des mécanismes européens, et notamment dans les budgets climat.

PROPOSITION Assurer un suivi de l'ensemble des investissements dédiés à l'adaptation au changement climatique par l'intermédiaire des autorités de gestion de fonds désignées par les États membres, qui devront également rapporter les montants investis pour l'adaptation et l'atténuation (GovReg), et prendre en compte ceux des collectivités locales.

Transports → Les réseaux de transports en Europe sont de plus en plus vulnérables au changement climatique et leurs gestionnaires ne disposent pas tous de plans d'adaptation des réseaux.

PROPOSITION Adopter un 5^e paquet ferroviaire consacré à l'adaptation du réseau ferroviaire européen au changement climatique, adoptant notamment une politique de résilience agile, incluant le réexamen de lignes secondaires potentiellement stratégiques ; prioriser le financement de l'adaptation sur les axes du réseau transeuropéen RTE-T.

Égalité de genre → La **Stratégie européenne sur l'égalité de genre** 2020-2025, avec son Plan d'action genre prévoit d'intégrer cette approche dans l'ensemble des politiques européennes, renforcée par l'adoption en 2025 de la « Feuille de route pour les droits des femmes », qui s'appuie sur 8 principes clés et des objectifs politiques pour l'égalité, en particulier en matière d'opportunités d'emploi, d'égalité salariale, de participation politique ou d'accès égal aux services de santé.

PROPOSITION Intégrer les 8 principes et les objectifs de cette feuille de route pour les droits des femmes dans le futur **Plan d'action européen pour l'adaptation**, les reconnaissant comme des éléments clefs pour construire des sociétés résilientes face aux conséquences du changement climatique.

Inondations → La **directive inondation** de 2007 a été pensée en cycles de 6 ans, le prochain se clôturant en 2027 une fenêtre d'opportunité s'ouvrira pour une nouvelle révision.

PROPOSITION Inclure des mesures d'adaptation dans la prochaine révision de la directive inondations et l'accroissement de l'usage des SFN dans la gestion des risques. Le renforcement de la gestion du risque à l'échelle des bassins versants transnationaux devra aussi être intégré.

Assurances → Face à l'augmentation du coût des événements climatiques extrêmes, une réforme de la couverture assurantielle de l'UE s'impose, dans la foulée de la **réflexion de l'AEAPP et de la Banque centrale européenne** proposant un régime de réassurance public-privé européen, et un fonds pour le financement de la gestion des catastrophes.

PROPOSITIONS Engager une réflexion avec les parties prenantes dans le but d'améliorer la couverture des risques climatiques en Europe (ex : une recommandation ou directive pour créer des régimes nationaux avec partenariats public-privé dans les États membres ; ou un régime communautaire unique avec une caisse européenne de réassurance) ; faire financer par les assureurs l'ingénierie des "surcoûts" des travaux d'adaptation face à des travaux classiques suivant le principe du **"Build Back Better"** (Reconstruire mieux) après une catastrophe naturelle.

Nos propositions d'adaptation au niveau national

Financement → Le **système européen d'échange de quotas d'émission** (EU ETS) ne finance pas directement l'adaptation, mais génère des recettes importantes. Elles pourraient être en partie fléchées vers l'adaptation. Seule une partie des recettes des enchères de quotas est affectée au Fonds pour l'innovation et au Fonds pour la modernisation, qui peuvent soutenir des projets à co-bénéfices d'adaptation.

PROPOSITION Recommander aux États de flécher une partie des recettes de l'EU ETS vers des mesures d'adaptation (infrastructures, agriculture, protection contre les inondations, etc.).

Appels d'offre publics → Faire des appels d'offre publics un outil privilégié de l'adaptation, en systématisant la mise en place de critères d'adaptation à partir de la **TRACC UE**.

PROPOSITION Intégrer des critères d'adaptation dans les directives européennes régissant l'attribution des marchés publics dépassant un certain seuil ([2014-2024/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics](#) et [2014-2023/UE du 26 février 2014 sur l'attribution des contrats de concession](#)).

Santé → Le Mécanisme de conseil scientifique de la Commission européenne a publié des [recommandations politiques indépendantes](#) visant à renforcer la gouvernance "Une seule santé" au sein de l'UE. L'adaptation au changement climatique doit comprendre un important volet santé, y compris mentale, et l'approche "Une seule santé" correspond parfaitement à cet enjeu.

PROPOSITION Suivre les recommandations du Mécanisme, notamment pour une définition harmonisée de "Une seule santé", pour un soutien accru à l'éducation, la formation et du partage de connaissances visant à mettre fin aux silos entre les professionnels de santé humaine, animale et végétale, ou encore pour améliorer les actions de prévention, de surveillance et d'analyse de risques liées aux menaces sanitaires créées par le réchauffement ; décloisonner l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la santé et l'environnement à travers des approches transversales et pluridisciplinaires qui permettent de mettre en lien et en système les acteurs (Urbanisme Favorable à la Santé...).

Énergie → Les réseaux de transport d'énergie (et en premier lieu d'électricité) sont à la fois particulièrement stratégiques et sensibles au changement climatique. Or tous les gestionnaires de réseaux ne disposent pas de plan d'adaptation.

PROPOSITION Inciter les gestionnaires de réseaux de transport membres de l'instance de coordination **ENTSO-e** à adopter des plans d'adaptation (modèle SDDR de RTE), notamment dans le cadre du **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe**. Bien intégrer les évolutions probables des demandes énergétiques du fait des évolutions météorologiques et des comportements d'adaptation.

Nos propositions d'adaptation au niveau local

Financements → Face à la limitation des fonds publics dévolus aux collectivités territoriales et aux besoins croissants nécessaires pour l'adaptation, de nouveaux types de financements de projets territoriaux pourraient être étudiés.

PROPOSITIONS Développer des mécanismes de financement combiné (combinant fonds régionaux, fonds de cohésion et investissements de la BEI).

Mutualiser les coûts de l'adaptation en lançant un instrument financier permettant de passer des commandes de matériel groupées entre plusieurs autorités locales chargées de l'organisation des transports publics ou des emprunts communs pour plusieurs collectivités locales européennes.

Soutenir plus largement des programmes de formation au niveau territorial, comme ceux financés par la BEI, notamment pour que les équipes financières des collectivités puissent planifier et opérationnaliser des budgets verts.

Maintenir des guichets directs de financements ouverts aux collectivités territoriales et OSC des États membres (outremer compris) dans le cadre de la refonte de la structure du budget communautaire pluriannuel.

Valoriser les ressources naturelles locales – notamment les énergies renouvelables – pour contribuer à l'adaptation en dégagant des marges de manœuvre budgétaire à partir de la valeur produite par l'énergie locale.

Solutions fondées sur la nature → Elles doivent être considérées comme des éléments centraux de toute politique climatique urbaine. Il faut poursuivre leur mise en œuvre pour à la fois renforcer la résilience urbaine, améliorer les cadres de vie et participer à l'atténuation du changement climatique.

PROPOSITION Soutenir la mise en place de solutions fondées sur la nature par des financements européens dédiés, des normes techniques harmonisées, des partenariats public-privé et le développement de la coopération décentralisée.

Reconstruction après catastrophe → Les collectivités ayant subi une catastrophe climatique doivent très souvent avancer les fonds pour la reconstruction avant de recevoir des subventions : c'est une charge considérable sur leur trésorerie.

PROPOSITION Mettre en place un mécanisme rapide d'avance de trésorerie aidant les collectivités ayant fait face à des événements climatiques extrêmes à avancer les frais de reconstruction en attendant les subventions des États membres.



CONTRIBUTION AU
PLAN D'ACTION
EUROPÉEN
POUR L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

Accélérer l'adaptation dans tous les domaines

Pour faire de l'adaptation au changement climatique une chance, et une opportunité, l'adaptation doit être conçue de manière systématique et systémique et donc être au cœur des préoccupations des acteurs économiques. Pour tenir au mieux les engagements climatiques, une planification d'adaptation, articulant les niveaux européen, national et local est nécessaire pour concrétiser les politiques et initiatives d'adaptation au changement climatique. L'Union a commencé à se saisir de ces enjeux avec l'adoption des directives CSRD (reporting des investissements climatiques) et CS3D (devoir de vigilance). Aujourd'hui tous les secteurs d'activité de la société doivent comporter un volet adaptation.

Nos propositions d'adaptation au niveau de l'Union européenne

Reporting et vigilance → L'UE a adopté la [directive CSRD](#) (2022) créant un cadre de *reporting* des engagements climatiques des entreprises (atténuation et adaptation), mais qui a subi un report de 2 ans. La [directive CS3D](#) (2024) établit un cadre juridique harmonisé pour promouvoir des comportements durables et responsables au sein des entreprises, mais son existence est remise en question.

PROPOSITION Assurer le maintien des directives CSRD et CS3D, ainsi que leur bonne application.

Conditions de travail → Le réchauffement climatique entraîne déjà une aggravation de la pénibilité du travail dans certains domaines. Une harmonisation de mesures de protection permettrait d'anticiper les risques.

PROPOSITION Promulguer, après consultation du **CESE**, une directive européenne sur le travail en conditions climatiques extrêmes (températures élevées, pollution de l'air, inondations) ; imposer notamment des seuils de température au-delà desquels certaines activités extérieures (ex. BTP, agriculture) devraient être aménagées ou suspendues.

Normes de construction → Le secteur du BTP est encore majoritairement perçu sous l'angle de l'atténuation au changement climatique. Pourtant, agir sur les normes de construction permettrait de faciliter les choix de construction vers des bâtiments plus résilients, adaptés aux vagues de chaleur. Ainsi, la directive sur la performance énergétique des bâtiments ignore encore les enjeux d'adaptation.

PROPOSITION Intégrer l'adaptation dans la prochaine révision de la directive ; amender les normes européennes harmonisées du bâtiment et du génie civil (**Eurocodes**) pour inclure des critères obligatoires d'adaptation climatique, adaptés aux risques climatiques selon la TRACC européenne ; être attentifs à l'intégration de l'adaptation dans les Plans nationaux de rénovation des bâtiments (National Building Renovation Plans) ; renforcer l'utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés.

Logement abordable → La Commission a annoncé la sortie de son **plan pour un logement abordable** en 2026, ce calendrier constitue une opportunité pour y implémenter les critères d'adaptation au changement climatique, permettant des économies d'échelle à venir.

PROPOSITION Faire des critères d'adaptation des logements et de leur inclusion dans un urbanisme pensé selon des principes climatiques, et renforçant le lien social un axe structurant, et holistique, du futur plan européen pour un logement abordable et la stratégie européenne pour la construction de logement, en cohésion avec les projets soutenus notamment par la **Convention des maires** ou l'initiative **Nouveau Bauhaus européen**.

Agriculture → L'évolution inéluctable de l'agriculture européenne se doit d'être anticipée. Les politiques européennes, et notamment la **PAC**, doivent être mobilisés afin d'aider les agriculteurs à mieux anticiper les risques mais également à redéfinir les chaînes de valeur agricoles, en privilégiant les circuits courts et l'agroécologie.

PROPOSITION Revoir les règles de la PAC au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique : financer les études de vulnérabilité des surfaces agricoles et accompagner les agriculteurs et agricultrices dans l'ajustement de leurs exploitations.

Résilience de l'eau → La [stratégie de résilience de l'eau](#) adoptée par la Commission européenne le 4 juin 2025 offre un nouveau cadre ambitieux et holistique (prenant notamment compte les secteurs de l'agriculture, l'industrie, du bâtiment) pour améliorer la gestion de la ressource en eau.

PROPOSITION Assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie en maintenant son aspect intersectoriel, notamment agricole ; approfondir la gouvernance transfrontalière de l'eau en mettant en place des comités de l'eau transfrontaliers au sein des bassins versants ; envisager l'adoption d'un cadre légal contraignant pour une utilisation rationnelle de l'eau suite au rapport de l'AEE prévu pour 2026 et au bilan de la [recommandation "Priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau"](#) en 2027.

Nos propositions d'adaptation au niveau national

Sécurité de l'emploi → Les territoires européens n'étant pas égaux face aux impacts présents et à venir du dérèglement climatique, une mobilisation plus importante des fonds de la politique de cohésion (dans une perspective de potentielle nationalisation des budgets) permettra d'accompagner les territoires les plus fragiles.

PROPOSITION Orienter une fraction des fonds de la politique de cohésion pour accompagner des mesures d'adaptation de l'emploi face au changement climatique, en particulier dans les régions ou les secteurs les plus vulnérables.

Justice sociale et protection des personnes vulnérables → La réponse au changement climatique ne peut aller qu'avec des mesures de justice sociale, et notamment à destination des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité.

PROPOSITION Développer une stratégie européenne à proposer aux États-membres pour protéger les populations les plus vulnérables les plus concernées par les risques socio-économiques et sanitaires liés au changement climatique, axée sur la prévention et l'accompagnement des populations et la valorisation des énergies renouvelables comme outil de réduction de la précarité énergétique ; mieux veiller à l'intégration des notions de justice sociale et d'équité de genre dans les stratégies d'adaptation nationales ; mobiliser le fonds social européen.

Nos propositions d'adaptation au niveau local

Surchauffe urbaine → Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est de plus en plus significatif pour tous les EM. Il peut causer une différence de température de 10 à 15°C par rapport aux zones alentour et exacerbe les vulnérabilités des populations vivant dans des bâtiments peu maintenus et isolés.

PROPOSITION Soutenir une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur, incluant une généralisation des diagnostics locaux, des actions de rafraîchissement (SFN, réseaux de froid...) et la lier avec les stratégies sur les normes de construction, le logement abordable, la protection des personnes vulnérables et l'initiative Nouveau Bauhaus européen.

Tourisme → Ce secteur économique est très dépendant des conditions climatiques. L'évolution du climat en montagne amène notamment à l'adoption de plans d'adaptation afin de diversifier les usages et temporalités.

PROPOSITION Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du **programme européen pour le tourisme 2030** et la part de mesures d'adaptation adoptées par les acteurs concernés ; conditionner les financements européens aux activités de tourisme à l'existence d'une stratégie d'adaptation ; adopter un plan montagne pour renforcer les capacités des mairies de montagnes (notamment en ingénierie) pour accompagner l'adaptation de l'économie vers une activité touristique soutenable et viable toute l'année ; mener des études pour mieux prendre en compte l'impact de la surconsommation en eau liée au tourisme en Europe et son calcul dans l'attribution de fonds communautaires.

Alimentation & territoires → En complémentarité avec l'évolution structurelle de l'agriculture européenne, avec mobilisation en ce sens de la PAC, les territoires ont un rôle important à jouer pour renforcer les circuits courts, accompagner les pratiques alimentaires et lutter contre les gaspillages.

PROPOSITION Accompagner, par le biais de la **Mission Adaptation**, des projets territoriaux alimentaires en circuits courts de collaboration entre territoires urbains et ruraux, sur les chaînes d'approvisionnement des territoires urbains, le dialogue avec les territoires ruraux. Une attention particulière doit être accordée aux régions ultrapériphériques et PTOM, plus dépendants de chaînes d'approvisionnement complexes.

Bâtiment → Le BTP est source d'émission de gaz à effet de serre mais peut être aussi une source d'accélération de l'adaptation au changement climatique, à condition d'avoir une prise en compte en amont de critères de résilience et de confort thermique.

PROPOSITION Inciter les États-membres à opérationnaliser la directive sur la performance énergétique des bâtiments en intégrant l'adaptation dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments et en se dotant de feuilles de route pour le développement de réseaux de froid/chaud ; élaborer un programme **FSE+** en faveur de la rénovation thermique, la reconstruction et la construction d'établissements publics ; accompagner le développement de ressources techniques et sur le confort thermique ; développer des outils pour compenser le coût de l'adaptation afin d'éviter la maladaptation du bâti.



CONTRIBUTION AU
 PLAN D'ACTION
 EUROPÉEN
 POUR L'ADAPTATION
 AU CHANGEMENT
 CLIMATIQUE

Un agenda solidaire international pour l'adaptation

Il n'est pas anodin que la dernière partie de la Stratégie européenne d'adaptation au changement climatique ait été réservée à la coopération internationale. Lors du Sommet Climate Chance Europe-Afrique de Marseille, des ateliers ont été dédiés aux enjeux de coopération entre les deux continents. La Déclaration de Marseille en résulte, signée par plus de 70 acteurs et réseaux d'acteurs euro-africains, rappelant les enjeux et intérêts d'une coopération renforcée entre les deux continents, développant nos propositions. Elle est notre contribution collective sur ce quatrième chapitre.



PROPOSITION SOCLE

Dans un contexte mondial de contraction des budgets d'aide publique au développement, le maintien par l'UE d'une ambition budgétaire aidant le continent africain à affronter ses défis climatiques est prioritaire. Maintenir le niveau d'aide au développement global et augmenter la part des financements de projets d'adaptation dans l'aide européenne pour le développement, et notamment l'ingénierie locale d'adaptation (coût des études de vulnérabilité, surcoûts d'adaptation) est donc le socle de notre contribution, en insistant sur l'importance d'une approche territoriale et du renforcement de capacité pour les acteurs locaux, notamment les collectivités.

Plénière de clôture du sommet "La Déclaration de Marseille : Renforcer la coopération Europe-Afrique sur l'adaptation" en présence de Fatimatou Mint Abdel Malick, Présidente de CGLU-Afrique, Présidente de la région de Nouakchott, Mauritanie



PAULIN BOUDA
Représentant OFO



PASCAL BERTEAUD,
Directeur général, Cerema



EMMANUEL SECK
Directeur Exécutif ENDA Energie
et Président du Global Network
on Disaster Reduction (GNDR)



LAURENT BIDDISCOMBE
Directeur exécutif, Global Client
Solutions, AFD

Coopération on adaptation: the Marseille Declaration
 CLIMATE CHANCE EUROPE AFRICA 2025 SUMMIT



La Déclaration de Marseille

EN RÉSUMÉ

Nous, représentants des réseaux de collectivités territoriales, de peuples autochtones et organisations de la société civile, réunis à Marseille, pour le sommet Climate Chance Europe-Afrique sur l'adaptation au changement climatique, sommes convaincus que, dans le contexte d'extrême tension internationale et de polarisation politique que nous connaissons, le renforcement des coopérations effectives entre l'Europe et l'Afrique sur l'adaptation au changement climatique est une voie concrète pour dessiner un monde plus solidaire et apaisé, plus résilient, respectueux des droits humains et de l'environnement.

Les axes de renforcement de ces coopérations sont multiples, nous insistons tout particulièrement sur :

↳ **Les coopérations scientifiques, un socle pour forger des réponses au défi du réchauffement climatique.**

Les moyens alloués aux coopérations scientifiques doivent être fortement renforcés, avec un soutien au développement de la recherche africaine. Il s'agit de co-construire des partenariats académiques et non-académiques, en tenant compte des réalités et des diversités territoriales.

Nous proposons la création d'un cadre d'échange de données climatiques Afrique-Europe, facilitant l'accès libre aux données sur les risques climatiques et améliorant les capacités de prévision des nations africaines.

↳ **La recherche de solutions financières et techniques maniant adaptation et atténuation**

Nous rappelons qu'il ne peut y avoir adaptation que s'il y a réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ainsi, nous insistons sur l'importance d'un effort accru des pays industrialisés sur la réduction de leurs émissions et sur le soutien international aux pays africains sur des trajectoires peu émettrices en gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, certaines actions ayant déjà montré leur efficacité, favorisant les co-bénéfices intersectoriels et évitant la maladaptation, se doivent d'être particulièrement soutenues. Les solutions fondées sur la nature impliquant pleinement les peuples autochtones et les communautés locales, avec une intégration égalitaire des femmes dans les décisions à tous les niveaux, ont montré leur efficacité pour à la fois réduire les risques, augmenter les captations de CO₂, préserver la biodiversité et fournir de nouvelles ressources aux populations locales. Nous appelons au renforcement du soutien financier et technique, public et privé, à ce type d'actions.

↳ **L'enjeu central de l'adaptation du logement et de la résilience urbaine**

Dans le prolongement de la déclaration du sommet Climate chance de Yaoundé sur l'habitat durable en Afrique, nous soulignons l'enjeu majeur d'adaptation des logements et des espaces de peuplement. Relever ce défi nécessite une approche holistique qui intègre des pratiques de construction durables et circulaires, l'urbanisme, la gestion des risques et le soutien financier. Dans un continent où la population devient majoritairement urbaine, la ville doit être motrice de la transition écologique et sociale. À travers la réponse aux vulnérabilités climatiques, il s'agit d'impulser une refondation des modèles d'urbanisation.

Nous soulignons l'importance d'intégrer les enjeux d'adaptation dans la production de constructions neuves durables et dans les réhabilitations. L'utilisation des techniques et savoir-faire traditionnels doit être valorisée, et le développement de filières de formation et de production de matériaux durables et circulaires soutenus. L'architecture bioclimatique est un levier essentiel d'adaptation. Nous devons renforcer les coopérations techniques et économiques entre acteurs africains et européens. L'enrichissement des filières passe par une mobilisation pour construire des cursus de formation et de transfert de compétences.

Nous insistons sur les enjeux de planification urbaine, par rapport à l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne, intégrant la gestion du risque. Cette planification doit être coordonnée avec d'autres schémas de développement, comme les approches par bassin hydrographique. Le risque d'inondation notamment, très présent dans de nombreuses villes et milieux ruraux africains, nécessite une cartographie précise, fondée sur une collecte régulière des données, des planifications de développement de l'habitat. Les outils développés sur ces enjeux doivent être partagés, avec des formations dédiées.

↳ Le rôle-clé de l'action territoriale

Suivant les territoires, les priorités d'action sont aujourd'hui différentes, car les problèmes posés sont, eux aussi, très divers. Aussi, nous soulignons l'importance d'une approche au plus près des réalités de terrain. Il s'agit de forger, par la gouvernance collective, des visions partagées, ancrées dans les cultures, les savoir-faire locaux et les aspirations citoyennes.

Les enjeux transfrontaliers doivent faire l'objet de stratégies spécifiques. Nous insistons sur l'importance de la coopération décentralisée Afrique-Europe comme outil précieux pour renforcer cette priorité donnée à l'adaptation territoriale. Les coopérations intégrant l'adaptation sont encore trop peu nombreuses et une véritable dynamique doit être enclenchée en la matière. Pour parvenir à une adaptation significative au changement climatique, les gouvernements locaux doivent avoir un pouvoir décisionnel renforcé et les ressources techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

Nous soulignons la nécessité de faciliter l'accès des collectivités locales aux financements. Cela leur permettra de renforcer leur pouvoir décisionnel pour prioriser leurs actions. Il s'agit de permettre à l'ensemble des acteurs territoriaux, y compris aux peuples autochtones, de bénéficier de cet accès facilité pour engager la transformation de leurs territoires.

↳ Des sociétés mobilisées, des acteurs mis en réseau, en particulier au niveau économique

Nous insistons sur l'importance d'une approche participative, inclusive et transformatrice, associant étroitement les habitants, en particulier les plus précaires, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones. Ces réponses ne seront pertinentes que si elles intègrent les vulnérabilités différenciées dues aux inégalités sociales et de genre.

Nous rappelons l'importance de l'échange et de la mise en réseau. Nous insistons sur l'importance de sessions consacrées à l'adaptation lors des grands rendez-vous de rencontres entre acteurs, sur la création d'outils de diffusion de l'information et d'échanges de bonnes pratiques. Nous accueillons ainsi favorablement les nouvelles initiatives de mobilisation collective, comme l'Alliance des villes francophones pour le climat, coordonnée avec l'initiative européenne de la Convention des maires, la Convention des maires d'Afrique subsaharienne ou la coalition internationale pour l'adaptation des territoires africains.

C'est dans nos villes et nos territoires que se joue notre avenir commun. L'Afrique et l'Europe doivent porter ensemble cette exigence d'espaces de vie dessinant un monde viable, juste et résilient.

La Déclaration de Marseille est aujourd'hui soutenue par



GLOSSAIRE

Adaptation : Ensemble des mesures visant à faire évoluer le fonctionnement des sociétés pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets présents et futurs du réchauffement climatique.

AEAPP (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) : Organe consultatif indépendant auprès des institutions de l'UE, elle est chargée de la surveillance du Système européen de supervision financière.

AEE (Agence européenne pour l'environnement) : Agence de l'UE pour la préservation et la surveillance de l'environnement européen, via la collecte et la mise à disposition de données provenant des États membres.

Agroécologie : Ensemble de concepts et de pratiques dans lesquelles les connaissances de l'écologie scientifique sont utilisées pour la production agricole.

BEI (Banque européenne d'investissement) : Institution financière des EM de l'UE, elle emprunte sur les marchés financiers pour financer les projets au sein de l'Union.

Caisse de réassurance : Une caisse de réassurance est chargée de l'assurance des sociétés d'assurance, elle peut être publique.

CESE (Conseil économique et social européen) : Assemblée consultative auprès des instances décisionnaires de l'UE ; représentants les employeurs, travailleurs, et groupes d'intérêts.

Comité européen des régions : Assemblée consultative auprès des instances décisionnaires de l'UE ; représentants les élus locaux et régionaux.

Convention des maires : Alliance européenne réunissant des autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'efficacité énergétique et l'usage d'énergies renouvelables.

Coopération décentralisée : Mode de coopération transnationale comprenant les relations entre les collectivités locales de pays différents.

COP (Conférence des Parties) : Organe décisionnaire de conventions internationales, il prend des décisions pour atteindre les objectifs des conventions concernées.

Copernicus : Programme de l'UE de collecte et restitution de données satellitaires sur l'état de la Terre.

CS3D : Directive européenne relative au devoir de vigilance. Le devoir de vigilance exige des entreprises qu'elles mettent en place un processus complet d'identification, d'évaluation et de gestion de leurs incidences négatives sur les droits de l'homme et l'environnement. Ce processus doit couvrir les activités propres et les chaînes de valeur de l'entreprise et celles de ses filiales.

CSRD : Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, elle établit un cadre de reporting des entreprises sur les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (dont l'adaptation).

Directive inondation : directive européenne de 2007 définissant le cadre dans lequel les EM organisent leur politique de gestion des risques d'inondation.

Directive sur la performance énergétique des bâtiments : directive européenne de 2024 établissant l'objectif que tous les bâtiments neufs soient à émissions nulles en 2030.

ECMWF (Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme) : Organisation intergouvernementale de 22 pays membres (incluant des pays hors UE), elle élabore des prévisions et collecte des données météorologiques.

ENTSO-e (Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité) : Association regroupant 42 gestionnaires de réseau de transport d'électricité de 35 pays d'Europe.

EU ETS (Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne) : Mécanisme de droit d'émissions de CO2 fondé sur le marché. Les installations industrielles ont un plafond d'émissions annuelles avec des quotas d'émission (un quota = 1t. de CO2). Les entreprises concernées peuvent réduire leurs émissions et constituer un surplus de quotas qu'elles vendent, ou acheter des quotas supplémentaires, not. aux enchères faites par les États.

EUMETSTAT (Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques) : Organisation intergouvernementale fédérant 30 États dont 25 de l'UE pour la mise en place, la maintenance et l'exploitation des systèmes européens de satellites météorologiques.

FSE+ (Fonds social européen plus) : Fonds de la Politique de cohésion de l'UE visant à soutenir l'emploi et promouvoir la cohésion économique et sociale.

GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : Organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique. Il est constitué de scientifiques et de représentants des États.

GovReg : Le Règlement "Gouvernance" (2018) établit une procédure pour suivre les progrès des EM dans leur réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Le mécanisme inclut également des informations sur l'adaptation et l'aide publique au développement. Le Règlement d'exécution (2020) établit la procédure de reporting de ces éléments.

Maladaptation : Solutions aux changements climatiques qui constituent en réalité un facteur d'aggravation de la vulnérabilité climatique par report de vulnérabilité spatiale ou temporelle.

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe : Programme pour soutenir les investissements dans les projets d'infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications. Il intègre la politique climatique de l'UE et est doté d'une enveloppe de 33,7 Mds € sur la période 2021-2027.

Missions "Adaptation" et "Villes intelligentes et neutres en carbone" : Missions du programme de recherche et d'innovation Horizon Europe visant 1) à aider 150 régions et communautés à devenir résilientes au climat d'ici à 2030 ; 2) à accompagner 100 villes vers leur neutralité carbone d'ici à 2030, avant de promouvoir leurs initiatives à l'ensemble des villes européennes d'ici à 2050.

Nouveau Bauhaus européen : Initiative de la Commission européenne visant à déclencher un mouvement créatif urbanistique selon des principes de durabilité et d'inclusivité dans la construction, dans le cadre du plan de relance européen de 2020.

PAC (Politique agricole commune) : Politique européenne visant à garantir la sécurité alimentaire, à assurer un revenu équitable aux agriculteurs et à stabiliser les marchés agricoles. C'est le premier poste de dépense de l'UE : 386,6 Mds € sur la période 2021-2027.

Pacte vert pour l'Europe : Ensemble d'initiatives politiques proposées par la Commission européenne en 2019 dans le but de rendre l'UE climatiquement neutre en 2050.

Paquets ferroviaires : Ensembles de règlements encadrant les activités ferroviaires au sein des EM, adoptés entre 2001 et 2016.

Plan pour le logement abordable : Plan européen annoncé pour 2026 afin d'offrir une assistance technique aux villes et EM, qui inclura une stratégie pour la construction de logements.

Politique de cohésion : Politique européenne visant à endiguer les écarts de richesse et de développement entre les régions des EM. Elle représente 1/3 du budget de l'UE sur la période 2021-2027, soit 379 Mds €.

Risques naturels : Effets potentiels dommageables d'un phénomène naturel dangereux sur les aménagements et les personnes, plus ou moins graves selon leur degré de vulnérabilité.

RTE-T (Réseau transeuropéen de transports) : Programme de développement d'infrastructures de transport stratégiques dans l'UE, pour faciliter le développement des échanges continentaux.

SDDR (Schéma de développement du réseau) : Plan stratégique d'investissements de l'opérateur français Réseau de transport d'électricité (RTE), prenant, notamment en compte l'adaptation du réseau électrique à la TRACC française.

SFN (Solutions fondées sur la nature) : « Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité » (définition de l'UICN).

TRACC (Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) : Scénario de référence servant à toutes les actions d'adaptation en France. Le scénario retenu est le +3°C mondial en 2100 du GIEC (soit +4°C en France).

"Une seule santé" (ou "One Health") : Approche intégrée visant à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes en prenant en considération les liens d'interdépendance entre eux et créer des nouvelles méthodes de surveillance des maladies et de lutte contre celles-ci.

Utilisation rationnelle de l'eau : Mesures nécessaires pour réduire la demande en eau en optimisant l'utilisation de la ressource.



ASSOCIATION CLIMATE CHANCE
ASSOCIATION@CLIMATE-CHANCE.ORG
WWW.CLIMATE-CHANCE.ORG

Depuis sa création en 2015, Climate Chance travaille au rapprochement des acteurs engagés dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le climat, la biodiversité et la désertification, en cohérence avec les Objectifs de développement durable.

Il s'agit de la principale association internationale de plaidoyer cherchant à fédérer l'ensemble des acteurs non-étatiques d'Europe et d'Afrique et à porter leurs voix : gouvernements locaux, entreprises, organisations de la société civile, mais aussi médias, chercheurs et citoyens, œuvrant ainsi à l'accélération de l'action dans les territoires.

